

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2023

RIUNIONE DI I 26 E 27 D'UTTROVI DI
U
2023

2EME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE
2023

2023 / 02/066

REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION ORALE DEPOSEE
PAR MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

Objet : situation des bains de Petrapola

Madame la Conseillère,

Merci pour votre demande qui me permet de rappeler en préambule que les Bains de Petrapola sont bien sûr un établissement thermal, qui appartenait initialement au Département de Haute-Corse et dont la propriété a été transférée à la Collectivité de Corse au moment de la fusion, au 1^{er} janvier 2018.

Très dégradé, il ne répondait nullement aux exigences minimales ni aux conditions pour exercer des soins thermaux acceptables. Après deux ans d'exploitation en régie par la Collectivité de Corse, nous avons été dans l'obligation de fermer l'établissement en raison de la pollution des eaux thermales, qui posait un risque majeur pour les curistes, mais également pour les personnels soignants.

Pour répondre plus précisément à votre question, en trois points : ce que nous avons fait depuis la fermeture, c'est s'entourer de spécialistes, car au sein de la Collectivité de Corse nous n'avions pas d'agent spécialisé dans le thermalisme, notamment d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'un

prestataire extérieur chargé de réaliser un diagnostic qualité sanitaire, pour sécuriser les Bains, de proposer des forfaits avec différents types de soins, d'évaluer les besoins en ressources humaines (besoin d'infirmiers, de médecins), et ensuite, une deuxième assistance à maîtrise d'ouvrage par un médecin chargé du conseil en matière de démarches obligatoires à l'exercice de ces activités thermales.

Il s'agissait d'élaborer une stratégie pour pouvoir maintenir l'agrément de l'établissement, puisqu'il prendra fin en septembre 2024 et que nous devons rouvrir les Bains pour conserver cet agrément de la sécurité sociale. La stratégie retenue est donc la construction d'un chalet, d'environ 200 mètres carrés qui permettra une réouverture dès l'été 2024 pour assurer des soins thermaux en quantité similaire aux périodes précédentes mais aux conditions complètement sécurisées. Les dernières analyses de la source confirment l'absence de bactérie, des contrôles sont réalisés régulièrement pour s'en assurer mais les travaux réalisés jusqu'à présent permettent de sécuriser l'alimentation avec une eau exempte de bactéries. Ce chalet répondra au code de la santé publique pour le fonctionnement des cures, le permis de construire a été obtenu le 2 octobre dernier. Nous allons essayer de le construire en bois local et je vous sais très assidu, notamment durant les Assises du bois et de la forêt, mais les contraintes en termes de temporalité font que les travaux devraient débuter en décembre 2023 et le chalet livré en juillet 2024. Nous allons donc essayer d'introduire du pin Laricciu dans cette construction.

La CAO a attribué le marché ce matin même et les délais seront tenus. A plus long ou moyen terme, un travail est en cours pour la réhabilitation de l'ensemble du bâtiment, avec la construction d'une piscine extérieure, d'autres soins comme des cataplasmes, des hébergements notamment un ancien hôtel qui serait transformé en petits studios. Les volumes financiers qui seraient nécessaires sont très importants, entre 7 et 8 millions d'euros. La Collectivité de Corse ne pourra pas assumer seule cette charge, nous cherchons des cofinancements notamment au niveau de l'Etat. Nous avons récemment écrit au coordinateur du plan thermalisme et montagne, le 1^{er} juin, pour que l'on puisse mobiliser des fonds, notamment issus du fonds thermal dans le cadre du plan destination thermale.

Nous n'avons pas de retours à ce jour, mais nous sommes sur une temporalité différente puisque cela serait sur la période 2024-2027, en espérant trouver les moyens nécessaires à la rénovation globale afin d'ouvrir l'ensemble des établissements en juillet 2027 après les premières études menées.

Je terminerai en vous disant que nous espérons de cette ressource qu'est l'eau, pouvoir en faire une richesse notamment pour le territoire du Fium'Orbu. Nous réunirons le comité de suivi dès le 17 novembre. L'ensemble des élus du groupe y sont représentés, également ceux du territoire du Fium'Orbu élus communaux et intercommunaux, mais également les conseillers à l'Assemblée de Corse. Nous vous proposerons un rapport d'information suite à la réunion de ce comité de suivi, et des discussions que nous pourrons avoir au plus tôt en fin d'année 2023, au plus tard en tout début d'année 2024.

Je vous remercie.